

**Législation de la quatrième session du vingt et unième Parlement,
du 30 janvier 1951 au 9 octobre 1951—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Ressources et Développement économique—fin 53 30 juin	<i>Loi modificatrice de 1951 sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba</i> , ratifie une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Manitoba visant à modifier les stipulations de la Convention sur les ressources naturelles du Manitoba à l'égard du placement des deniers obtenus de la vente des terres d'écoles.
60 30 juin	<i>Loi modificatrice de 1951 sur le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan</i> , ratifie une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Saskatchewan visant à modifier les stipulations de la Convention sur les ressources naturelles de la Saskatchewan à l'égard du placement des deniers obtenus de la vente des terres d'écoles.
Transports et communications 9 31 mai	<i>Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux</i> , autorise pour 1951 la nomination de vérificateurs afin d'opérer une vérification continue des comptes des Chemins de fer nationaux.
10 31 mai	<i>Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent en ou près de la ville de Valleyfield, province de Québec</i> . La loi autorise la construction dudit pont, l'emplacement et les plans devant être approuvés et les règlements établis par le gouverneur en conseil.
17 31 mai	<i>Loi concernant les commissaires du havre de Hamilton (1951)</i> , accorde à la Corporation du havre de Hamilton le pouvoir de diriger des amusements, terrains de jeu, etc., sur leurs propriétés, de recevoir une rétribution pour l'emploi de ces terrains et de dépenser et d'emprunter de l'argent et d'établir des règlements à l'égard de ces amusements et terrains.
22 31 mai	<i>Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938</i> , définit le terme "télécommunication" et modifie certains règlements concernant les licences et les exemptions.
43 30 juin	<i>Loi concernant les chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer de la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec</i> . La loi autorise la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à acheter ledit chemin de fer.
44 30 juin	<i>Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Sherridon jusqu'à Lynn-Lake, dans la province du Manitoba</i> . Cette loi pourvoit à la construction et à l'achèvement dudit chemin de fer avant le 1 ^{er} novembre 1953. Les valeurs émises par la compagnie pour financer les travaux seront garanties par le gouvernement du Canada.
Travail— 16 31 mai	<i>Loi modifiant la Loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État</i> , confie l'application de la loi au ministre du Travail et modifie quelque peu les frais généraux d'administration et le paiement d'une indemnisation dans le cas d'accidents survenant dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.
Travaux publics— 18 31 mai	<i>Loi concernant le parc de Kingsmere</i> , pourvoit à l'administration du parc de Kingsmere par la Commission du district fédéral et à la gestion et au contrôle des bâtiments qui y sont situés par le ministre des Travaux publics selon les désirs et intentions exprimés dans le testament du très honorable W. L. Mackenzie King.
19 31 mai	<i>Loi concernant la maison Laurier (Laurier House)</i> , confie l'administration de la maison Laurier à l'archiviste fédéral et son entretien au ministère des Travaux publics et à la Commission du district fédéral. Un compte de fiducie Mackenzie King doit être crédité de la somme de \$225,000 léguée par le très hon. W. L. Mackenzie King pour le soin de la propriété.
Divers— 5 21 mars	<i>Loi sur les pouvoirs d'urgence</i> , confie au gouverneur en conseil certains pouvoirs d'urgence qui, en raison de l'état d'urgence international, peuvent être jugés nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada.
20 31 mai	<i>Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> . Les articles portant sur la nomination des gardes-chasse et gardes-pêche et la saisie d'équipement pour contravention des règlements sont modifiés.